

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

15

Nombre de conseillers
présents

11

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 18/08/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	PAGES Didier	AUPY Jean-Louis
ALLAIN Daniel	DUBUISSON Martine	SACRISTE Marie-Françoise
SOURDET Josiane	DESCHAMPS Marie-France	MAZEAU Michel
MOUSSEAU Christiane	RAT Michel (arrivé à 18h06)	

Étaient absents : GOURINCHAS David, BASSOULET Nathalie, MOREAU Vincent et GERVAIS Jean-Christophe

Procurations : de J-C. Gervais à D. Pages ; de V. Moreau à D. Allain ; de D. Gourinchas à M-F. Deschamps et de N. Bassoulet à M. Dubuisson

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Martine DUBUISSON a été désignée en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

-Délibérations :

- 1 – Tarifs de la Cantine Scolaire pour l'année scolaire 2023/2024
- 2 – Montant de la RODP pour les opérateurs de télécommunications – Année 2023
- 3 – Location d'une salle aux ateliers de méditation pleine conscience
- 4 – Loyer du logement du Presbytère
- 5 – Achat de livres offerts aux écoliers sur le thème de la laïcité
- 6 – Choix du Bureau de Contrôle et mission SPS pour le projet de restaurant

intergénérationnel

- Informations relatives aux projets de restaurant intergénérationnel et traversée du Bourg
- Projet de vente du Presbytère
- Projet Photovoltaïque au sol d'ordre privé
- Projet de vente d'une parcelle communale
- Installation d'un poteau télé-relevé des compteurs d'eau « La Fayolle »
- Borne incendie « Le Buisson »
- Rapport d'activités année 2022 de la mission locale Haut Périgord

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès-Verbal de la réunion du 07 Juillet 2023 ; le Conseil l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Délibération : Tarifs de la Cantine Scolaire pour l'année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le tarif de la restauration scolaire. Il rappelle que le tarif de la cantine scolaire de Javerlhac est actuellement de 2,55 € le repas pour les enfants et de 5,00 € pour les adultes.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** d'augmenter le tarif des repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2023 :

Le nouveau tarif sera de **2,60 €** par repas pour les enfants et de **5,00 €** pour les adultes et ce applicable à partir de septembre 2023.

2. Délibération : Travaux d'éclairage public – « Remplacement foyer 0082 »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public routier ou non routier, aérien ou souterrain due par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2023.

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Il propose au conseil :

- de calculer la redevance selon le détail du patrimoine comptabilisé au 31/12/2022 des équipements de communications électroniques transmis par les opérateurs pour l'année 2023,
- de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier ou non, aérien ou souterrain, dues par les opérateurs de télécommunications pour les années N considérées.

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie de Javerlhac et la Chapelle Saint Robert

réf : LRT/PV/2023/53246/Mairie de Javerlhac et la Chapelle Saint Robert

Date : 17/07/2023

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m²)			Pylône (m²)	Antenne (m²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
JAVERLHAC ET LA CHAPELLE ST ROB	18,927	3,678	3,585	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	18,927	3,678	3,585	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Total	18,927	7,263			1,00		0,00	0,00

	TARIFS		
	Aérien/km	Souterrain/km	Emprise au sol/m²
Tarifs de base (décret 2005-1676)	40 €	30 €	20 €
Tarifs actualisés 2023 Coefficient d'actualisation pour 2023 : 1,56490	62,60 €	46,95 €	31,30 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **Adopte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public routier ou non, aérien ou souterrain dues par les opérateurs de télécommunications pour l'année 2023
- **Mandate** Monsieur le Maire pour recouvrer le montant de la redevance due au titre de l'année 2023 qui s'élève à **1 557,12 €**.

3. Délibération : Convention entre la Commune et Monsieur Stéphane BARSACQ, Ateliers de Méditation Pleine Conscience

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Stéphane BARSACQ, (SIRET : 885 078 618 00026) souhaite animer des ateliers de méditation pleine conscience. Il a demandé à disposer, à compter du 12 Septembre 2023, du local communal lieudit "La Florentine".

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention entre la commune et Monsieur BARSACQ pour mise à disposition de nos locaux à raison d'une heure trente minutes par semaine hors vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés:**
accepte la mise à disposition de la salle de Gymnastique de la Florentine moyennant un **montant annuel de 200 €** afin de couvrir les charges de chauffage et d'électricité et **50 € pour l'année 2023.**
autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de gymnastique de La Florentine.

4. Délibération : Loyer du logement du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité avait mis à disposition du médecin généraliste gratuitement une maison meublée avec jardin privatif depuis le 1^{er} Juillet 2021 sise « 54 Route de Mareuil ».

Cette situation ne saurait perdurer aussi, il demande au conseil municipal de délibérer sur le sujet et de fixer le montant du futur loyer :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de fixer le montant du loyer mensuel à **650 €** pour ce logement payable à terme échu, charges eau, électricité, chauffage non comprises ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prélever la caution représentant un mois de loyer à la prise du logement par le locataire ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes à venir et de faire le nécessaire.

5. Délibération : Livre géant de Laïcité pour les élèves de l'école

A la suite des démarches de projet entreprises par M. Michel MAZEAU et Mme Christiane MOUSSEAU, projet relatif à la production en 100 exemplaires du Livre Géant de la Laïcité destinés aux enfants de l'école et au personnel communal.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de ces 100 fascicules d'un grand intérêt et officialisé par l'Éducation Nationale pour la somme de 645,00 H.T. soit 680,48 € T.T.C. ; il ajoute qu'un enfant du pays Jean-Michel AUPY a grandement participé à la rédaction de cet ouvrage et a proposé à la commune un tarif très avantageux.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du devis.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** : 15 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Délibération : Choix du Bureau de contrôle et mission SPS pour le projet de construction du restaurant scolaire intergénérationnel

La commune poursuit ses démarches dans la rénovation de la salle de la Garenne pour y introduire un restaurant scolaire intergénérationnel, le choix du bureau de contrôle et mission SPS est essentiel pour pouvoir continuer le projet du bâtiment.

Par courrier du 1^{er} et 10 Août 2023, quatre bureaux de contrôle ont été consultés pour les missions suivantes :

- Mission de Contrôle Technique : L + LE + SEI + HAND
- Mission de vérification Technique pour la délivrance de l'attestation final concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : ATTHAND

- **BUREAU VERITAS :**
 - Contrôle technique de construction : L + LE + SEI + HAND + ATHAND : **5 360 € H.T. soit 6 432 € T.T.C. ;**
 - Coordination sécurité et protection de la santé : coordination sécurité-santé sur les chantiers de bâtiment (du début a la fin) : **2 800 € H.T. soit 3 450 € T.T.C.**
- **APAVE :**
 - Contrôle technique de construction : HAND-ERP + L + LE + SEI : **6 900 € H.T. soit 8 280 € T.T.C. ;**
 - Prestation ponctuelle : Attestation réglementaire handicapés après travaux : **300 € H.T. soit 360 € T.T.C.**
 - Coordination sécurité et protection de la santé : coordination sécurité-santé sur les chantiers de bâtiment (du début a la fin) : **4 200 € H.T. soit 5 040 € T.T.C.**
- **ALPES CONTROLES :**
 - Contrôle technique de construction : HAND + L* + LE + SEI* + ATHAND : **4 200 € H.T. soit 5 040 € T.T.C. ;**
 - Coordination sécurité et protection de la santé : phase conception + phase préparation +phase réalisation + phase réception : **3 525 € H.T. soit 4 230 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des présents** de retenir l'Entreprise ALPES CONTROLES pour un montant de 4 200.00 € H.T. soit 5 040 € T.T.C. pour la mission de contrôle technique de construction et 3 525 H.T. soit 4 230 T.T.C. pour la mission de coordination de sécurité et protection de la santé autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- **Informations relatives aux projets de restaurant intergénérationnel et traversée du Bourg**

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition les plans du futur restaurant intergénérationnel et de la future traversée du bourg aux élus dans la salle d'archives de la mairie afin de les consulter. Une réunion se déroulera le mercredi 30 Août 2023 à 09h00 à la Mairie concernant la traversée du Bourg.

- **Projet de vente du Presbytère**

A ce jour, le médecin occupe le presbytère, mais le maire propose de vendre celui-ci afin de pouvoir financer les projets à venir. Chacun réfléchira à la réponse à donner à cette proposition.

- **Projet Photovoltaïque au sol d'ordre privé**

Monsieur Christian DESCHAMPS souhaiterait implanter des panneaux photovoltaïques sur 14 hectares autour de sa demeure : le maire en informe les élus et précise qu'à titre personnel il y est favorable.

- **Projet de vente d'une parcelle communale**

Monsieur Vincent MOREAU en accord avec son voisin Monsieur Roland DESMOND a sollicité l'acquisition de la parcelle Section AM n°204 à Guétières. Affaire à suivre.

- **Installation d'un poteau télé-relevé des compteurs d'eau « La Fayolle »**

Lors d'une réunion concernant les travaux de renouvellement des réseaux AEP du bourg, Monsieur ALLAIN et Monsieur BOISSY avaient évoqué l'emplacement d'un Mât nécessaire pour la télérelève des compteurs d'eau. Ils ont donc décidé de l'implanter au niveau de la route de La Fayolle. Le conseil municipal donne son accord quant à l'installation de celui-ci.

- **Borne incendie « Le Buisson »**

Monsieur le Maire procède à la lecture du mail de Monsieur Villeveygoux en stipulant que l'installation d'un poteau pose problème par rapport à la Chapelle et à la commune de Varaignes, et que la Régie Eau émet un avis défavorable à la pose d'un poteau incendie.

- **Rapport d'activités année 2022 de la mission locale Haut Périgord**

Le maire dresse un bilan : 22 jeunes Javerlhacois sans emploi ont été concernés en 2022.

- **Mariage Javerlhac/La Chapelle Saint Robert (1823)**

L'association de Sauvegarde organise une journée du bicentenaire le 10 septembre 2023 autour de l'Eglise de la Chapelle.

- **Flamme olympique**

Le Maire rappelle l'importance de ce message du gouvernement transmis à tous les élus.

A l'issue du conseil et, bien que non inscrites à l'ordre du jour, des questions diverses sont posées par Mme DUBUISSON, au nom de l'opposition. Parmi elles :

- Le souhait que les convocations soient adressées par mail.
- Mme DUBUISSON intervient contre le fait que le maire ait fait appel à une entreprise extérieure à la commune pour désinsectiser un nid de frelons « Place de l'Eglise ».

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 45 minutes.

Fait le 04 Septembre 2023.

Le Maire,



La Secrétaire,

A blue ink signature of the Secretary, written in a cursive style.